



## **Contrat de Ville**

### **Convention cadre territoriale Ville de CENON**

**2015 - 2020**



# SOMMAIRE

|   |           |
|---|-----------|
| <b>Préambule</b>  | <b>2</b>  |
| <b>I – Le contrat de Ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020</b>   | <b>3</b>  |
| <b>A – Les quartiers Politique de la Ville</b>  | <b>3</b>  |
| 1 – Les quartiers prioritaires définis par le décret  | 3         |
| 2 – Les territoires de veille   | 3         |
| 3 – L'évolution des territoires   | 4         |
| <b>B – Le partenariat et les engagements</b>  | <b>5</b>  |
| <b>II - La convention cadre territoriale de Cenon</b>   | <b>11</b> |
| <b>A – Le contexte</b>  | <b>11</b> |
| 1 – Cenon, propos introductifs  | 11        |
| 2 – Situation géographique et administrative  | 11        |
| 3 – Cenon dans la Métropole   | 11        |
| 4 – Cenon et le Grand Projet de Villes (GPV) :<br>Un projet de territoire   | 11        |
| <b>B – Des données quantitatives et qualitatives : de diagnostics<br/>en diagnostics, une géographie prioritaire qui se dessine</b> | <b>12</b> |
| 1 – L'observatoire local  | 12        |
| 2 – Données provenant de partenaires locaux   | 13        |
| 3 – Le système d'Information Géographique   | 14        |
| 4 – Quelques exemples de cartographies réalisées  | 14        |
| <b>C – Les enjeux et les objectifs de la Métropole<br/>Et les priorités de la ville de Cenon</b>                                    | <b>15</b> |
| 1 – Les enjeux et les objectifs de la Métropole   | 15        |
| 2 – Les priorités de la ville de Cenon sur ses quartiers prioritaires   | 16        |

**De la Convention cadre du Contrat de Ville de la Métropole Bordelaise  
à la Convention cadre territoriale de la Ville de Cenon  
2015-2020**

**Préambule :**

Les contrats de ville « de nouvelle génération » succèdent aux contrats urbains de cohésion sociale et constituent un cadre d'action d'une politique de la ville renouvelée, consacrée par la loi n°2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine.

La circulaire du Premier ministre du 30 juillet 2014 relative à l'élaboration des contrats de ville de nouvelle génération et la circulaire du 15 octobre 2014 relative aux modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville en rappelle les principes :

- Un contrat unique intégrant les dimensions sociale, urbaine et économique ;
- Un contrat piloté à l'échelle de l'intercommunalité mobilisant l'ensemble des partenaires ;
- Un contrat mobilisant prioritairement le droit commun des signataires
- Un contrat s'inscrivant dans un processus de co-construction avec les habitants.

Ces contrats reposent sur 4 piliers :

- Le développement de l'activité économique et l'emploi
- La cohésion sociale
- Le cadre de vie et le renouvellement urbain
- La citoyenneté et les valeurs républicaines

Chaque axe du contrat de ville devra inscrire les priorités transversales obligatoires :

1. La jeunesse
2. L'égalité entre homme et femme
3. La prévention de toutes les discriminations

## ***1 – Le Contrat de Ville de la Métropole Bordelaise 2015-2020 :***

Le contrat de ville de Bordeaux Métropole s'applique aux territoires suivants :

### ***A. LES QUARTIERS POLITIQUE DE LA VILLE***

**1 - les quartiers prioritaires définis par le décret n°2014-1750 du 30 décembre 2014 (modifié par le décret n°2015-1138 du 14 septembre 2015) du fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville : (à noter que pour la Gironde, deux autres quartiers ont été retenus, l'un à Coutras, l'autre à Sainte-Foy-la grande, Pineuilh)**

- Quartier Champ de course au Bouscat - Eysines
- Yser – Pont de Madame à Mérignac
- Quartier de l'Avenir à Bassens
- Carle Vernet – Terres Neuves à Bordeaux-Bègles
- Le Lac à Bordeaux
- Saint-Michel à Bordeaux
- **Benaige – Henri Sellier – Léo Lagrange à Cenon-Bordeaux**
- Grand-Parc à Bordeaux
- Bacalan à Bordeaux
- **Palmer – Saraillère – 8 Mai 45 – Dravemont à Cenon - Floirac**
- Grand Caillou à Eysines
- Jean-Jaurès à Floirac
- Barthez à Gradignan
- Carriet à Lormont
- Génicart-Est à Lormont
- Alpillès-Vincennes-Bois Fleuri à Lormont
- Beaudésert à Mérignac
- Châtaigneraie – Arago à Pessac
- Saige à Pessac
- Thouars à Talence.
- Paty - Monmousseau à Bègles

**2 - Les territoires de veille sur lesquels s'est appliquée, avant le présent contrat, la politique de la ville :**

- Les Erables, Bel Air à Ambarès-et-Lagrave
- Bousquet, Meignan/Barbusse à Bassens
- Thorez-Goélands à Bègles
- Claveau, Chartrons Nord, Belcier, Saint Jean à Bordeaux
- Grand-Tressan, les Akènes, Quatre Pavillons/Buttinière, Bas Carriet et Génicart-centre à Lormont
- Les Pins à Mérignac,
- Le Burck à Mérignac/Pessac
- Haut-Livrac, Alouette à Pessac

- Sarcignan à Villenave d'Ornon 2
- Raba à Talence
- La ZUS du Bas Floirac hors quartier Jean Jaurès et ZUS du haut Floirac hors quartier Dravemont (Secteur Bourbon)
- Les périmètres extraits des actuels quartiers prioritaires dans le cadre de la réduction de leur surface auxquels s'ajoute le territoire de veille situé sur la commune de Ste Eulalie, avec l'accord de la communauté de communes de St Loubès, à laquelle cette commune adhère.

Il est cependant convenu que ce rattachement, qui permet l'intervention des signataires du contrat de ville, n'emporte pas l'intervention de Bordeaux Métropole sur le territoire de Ste Eulalie.

**3 - L'évolution des territoires suivants fera l'objet d'une observation spécifique, susceptible de donner lieu à l'intervention des moyens de droit commun des signataires de la convention cadre:**

- Bordeaux : Pavèil et La Médoquine
- **Cenon : Vieille Cure/Beausite**
- Eysines : Grand Louis, Champ de course, Cottages
- Le Bouscat : Les Ecus
- Mérignac : Beutre-Chemin Long
- Villenave d'Ornon : Chambéry-la Hontan
- Ambares et Lagrave : Les Erables
- Talence : Crespy
- Bassens : les Sources

Les moyens de droit commun seront mobilisés en priorité sur les quartiers prioritaires puis les territoires de veille.

Bordeaux Métropole a organisé des groupes de travail partenariaux autour des thématiques des différents piliers, dans le cadre de la co-construction du contrat de ville métropolitain :

- atelier emploi et développement économiques
- atelier renouvellement urbain et cadre de vie
- atelier prévention de la délinquance, questions de santé, insertion
- atelier éducation, sport, loisirs, culture
- atelier discrimination et égalité hommes/femmes
- atelier participation des habitants.

Ces ateliers, associant les services de l'État, les partenaires (Région, Département, CAF, CDC...), les bailleurs, ont été co-animés par un représentant des communes et un représentant de Bordeaux Métropole.

Parallèlement, l'État a organisé des « groupes projet État » afin de travailler d'une part sur la mobilisation du droit commun autour des différentes thématiques en prenant pour base les conventions interministérielles d'objectifs. Il a également été réalisé un travail de diagnostic, de définition des enjeux, d'orientations stratégiques et opérationnelles et des moyens mobilisés pour répondre aux problématiques émergentes sur chaque quartier prioritaire.

Des séances du comité technique ont enfin permis de mettre en commun et finaliser l'ensemble des travaux. Par ailleurs, l'équipe projet de Bordeaux Métropole et les services de l'Etat sont associés aux différents travaux d'élaboration des conventions territoriales des communes.

## **B. LE PARTENARIAT ET LES ENGAGEMENTS<sup>1</sup> :**

- Les communes, bien entendu, sont au cœur de la politique de la ville et définissent leur engagement au sein des conventions territoriales. Dans la continuité des précédents contrats, elles sont plus particulièrement engagées dans le portage de projets, dans l'ingénierie, l'animation et la coordination locale, dans la mise en place et la gestion des conseils citoyens.
- Le Conseil régional d'Aquitaine, acteur volontariste de la politique de la ville, a adopté le 15 décembre 2014, un nouveau dispositif d'intervention régionale, issu d'un diagnostic et d'une évaluation de ses actions antérieures en matière de politique de la ville. Par ailleurs, dans le cadre de sa stratégie Europe 2020, l'Union Européenne a souhaité apporter une attention particulière au fait urbain. En ce sens, une approche territoriale intégrée est mise en œuvre au travers des fonds Européens Structurels et d'Investissement («fonds ESI») spécifiquement sur la géographie prioritaire nationale.

Dans ce contexte, le Conseil régional d'Aquitaine interviendra :

- en partenaire direct du développement des quartiers et de l'aide à l'amélioration de la situation des personnes qui y vivent, via son dispositif régional en matière de politique de la ville et à la mobilisation de son droit commun,
- en tant qu'Autorité de gestion du Programme Opérationnel FEDER-FSE 2014/2020.

Afin de rechercher la plus grande efficacité et efficience possibles, la Région a souhaité lancer un « double » Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) qui porte à la fois sur le dispositif régional et sur l'intervention des fonds FEDER-FSE. Ces moyens ont vocation à s'articuler dans le cadre des «contrats de ville ».L'intervention régionale s'inscrira dans le cadre du contrat de ville. Pour cela la Région propose de contribuer à 4 grands défis :

- accroître la création ainsi que la pérennité des entreprises,
- favoriser l'accès à l'emploi et développer les qualifications,
- favoriser la réussite éducative,
- améliorer l'efficacité énergétique du logement social.

La Région sera par ailleurs attentive à :

- promouvoir des stratégies intégrées économie/emploi,
- apporter une attention particulière aux jeunes et aux femmes,
- promouvoir l'égalité des chances et lutter contre les discriminations,

---

<sup>1</sup> cf convention cadre de Bordeaux Métropole

- la mise en œuvre de logique d'intégration des quartiers dans leurs agglomérations,
- adapter l'intervention régionale au profil fiscal et financier des EPCI.

- **L'intervention de l'Union européenne, pour sa part, s'inscrit elle aussi dans le cadre du contrat de ville.**

Dans le cadre des grands défis, issus de la stratégie Europe 2020, elle propose de contribuer à promouvoir « une croissance intelligente, durable et inclusive ». Pour cela, elle souhaite soutenir des projets permettant concrètement que :

- 75 % de la population âgée de 20 à 64 ans aient un emploi ;
- 3 % du PIB de l'UE soient investis dans la Recherche et le Développement ;
- les objectifs «20/20/20» en matière de climat et d'énergie soient atteints,
- le taux d'abandon scolaire devrait être ramené à moins de 10 %
- au moins 40 % des jeunes générations devraient obtenir un diplôme de l'enseignement supérieur;
- la réduction à moins de 20 millions, le nombre de personnes menacées par la pauvreté.

L'union souhaite une mobilisation de chacun autour du développement durable, de l'égalité des chances et non-discrimination, et de l'égalité entre les femmes et les hommes.

- **Pour le Département de la Gironde, l'objectif général est d'agir pour un développement solidaire de la Gironde et le bien-être de tous : équité, proximité, responsabilité, innovation.**

Pour ce qui relève des territoires considérés comme prioritaires, il s'agit autant de s'assurer que les populations y résidant bénéficient des interventions et ressources qui leur sont nécessaires, par leur présence sur le quartier mais aussi de s'assurer que l'accès aux ressources existantes dans des périmètres plus larges leur soit possible.

L'enjeu est de soutenir des démarches permettant un réel désenclavement de ces territoires et d'éviter la stigmatisation de leurs habitants. La mixité sociale ne peut se développer à partir de la seule mixité résidentielle. Il s'agit aussi de favoriser dans l'espace public le croisement et la rencontre des personnes dans leur diversité sous toutes les formes : situation sociale, identité culturelle, genre, âge. En ce sens, une pluralité de formes de médiation - sociale, culturelle, intergénérationnelle et interculturelle - doit soutenir la démarche d'appropriation des services et équipements publics, particulièrement auprès des populations les plus vulnérables, ceci afin de favoriser leur expression et leur donner une visibilité dans tout l'espace public.

En tant que chef de file de l'action sociale et de l'insertion, le Département impulse des démarches visant à favoriser la mobilisation de tous les acteurs – habitants y compris – dans l'identification et la recherche de solutions. L'approche de la pauvreté doit être multifactorielle, elle oblige ainsi à prendre en considération l'ensemble des dimensions tant économique, éducative, sociale à travers l'inscription dans le « *vivre ensemble* » en passant par la santé ou par des dimensions plus « symboliques »



comme l'accès à l'art et à la culture par exemple. La convention passée avec Pôle emploi illustre la volonté de développer un accompagnement global auprès des demandeurs d'emploi, en articulant un accompagnement pour le retour à l'emploi avec un accompagnement social.

**Une démarche de développement social et de développement territorial qui intègre démarche participative et pouvoir d'agir des habitants** : le Département s'appuie sur ces initiatives et ces démarches pour engager un programme ambitieux de soutien au développement des actions collectives et de développement social auprès des professionnels exerçant sur les territoires au plus près des populations. Cette démarche nécessite de renforcer dans tous les champs d'intervention le pouvoir d'agir des habitants et des usagers des services départementaux et de réinterroger et renouveler les principes et modalités d'intervention habituels.

- Au regard de son expertise sociale, du champ de ses interventions, la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde :
  - Contribuera à éclairer le diagnostic partenarial et territorial des contrats de ville,
  - Offrira aux territoires « politique de la ville » un service global qui conjugue l'information, le conseil, le paiement des droits légaux et la mise en œuvre d'une action sociale préventive et partenariale,
  - Veillera à articuler les Contrats de Ville avec les autres contrats et schémas territoriaux existants ou à venir dont elle assure l'animation ou le pilotage.

Ces interventions autour des quatre piliers du Contrat de Ville sont les suivantes :

**Sur le champ de la cohésion sociale, la Caf de la Gironde inscrit 6 objectifs :**

1. **Réduire les inégalités territoriales et sociales en matière d'accueil des jeunes enfants** par la mise en œuvre d'une politique volontariste de financement des collectivités en matière d'accueil du jeune enfant sur les volets fonctionnement et investissement.
2. **Réduire les inégalités d'accès aux dispositifs de soutien à la parentalité** par le financement et le développement d'une offre diversifiée de services et d'actions de soutien à la parentalité comme le dispositif REAAP, les lieux d'Accueil Parents Enfants LAEP, le dispositif d'accompagnement à la scolarité CLAS, la médiation Familiale, l'aide aux vacances, l'accompagnement social (travailleurs sociaux Caf)
3. **Structurer une offre enfance jeunesse de qualité accessible et adaptée** aux besoins des familles par le versement de ses financements de droit commun et de ses aides sur fonds locaux et par sa contribution au partenariat départemental de la charte jeunesse.
4. **Accompagner la cohésion familiale pour l'aide au départ en vacances** et l'accès aux loisirs par le versement des aides individuelles aux familles et des subventions aux partenaires (CEJ, Prestations de services ordinaires, subventions aux associations)

5. **Participer à l'animation de la vie sociale** par l'animation départementale du Schéma Directeur d'Animation de la Vie Sociale, l'agrément et le soutien financier aux structures (Centres Sociaux, Espaces de Vie Sociale)
6. **Favoriser l'accès aux droits et l'accompagnement des familles vulnérables** par le versement des prestations aux allocataires, par la mise en œuvre d'une politique d'accès aux droits en direction des publics les plus vulnérables et par l'accompagnement social qui contribue à la cohésion familiale et sociale.

**Sur le cadre de vie et le renouvellement urbain, deux objectifs principaux :**

1. **Favoriser l'accès au logement et au maintien dans le logement** par le versement des aides au logement, des financements aux partenaires et le renforcement de ses actions en matière de prévention des expulsions.
2. **Aider à l'amélioration des logements** par le renforcement de sa politique de prévention du mal logement et le versement de ses aides financières individuelles et de ses subventions aux associations et organismes (ADIL PACT, FSL).

**Développement économique et emploi :**

- Accompagnement socioprofessionnel global par le Centre de Préparation à la Vie Active (CPVA).

**La citoyenneté et les valeurs républicaines :**

Dans ce domaine la Caf de la Gironde portera une attention particulière au rôle du réseau des structures d'animation de la Vie Sociale : acteurs de la citoyenneté et du vivre ensemble dans les territoires prioritaires de la Politique de la Ville.

- **La Caisse des Dépôts et Consignations**, acteur historique du logement social et de la politique de la ville et qui conduit des actions en faveur des quartiers prioritaires, apportera son concours financier et son appui technique à la mise en œuvre du contrat de ville de Bordeaux Métropole.

Elle interviendra au titre de ses missions d'intérêt général pour le logement social, la cohésion sociale et la solidarité, pour le développement et la compétitivité des territoires et pour la transition écologique et l'environnement.

Dans ce cadre, la Caisse des Dépôts pourra intervenir en mobilisant son expertise et des moyens financiers sur ses fonds propres ainsi que des prêts du Fonds d'Épargne en privilégiant les volets économique, urbain et logement du contrat de ville.

**1 - En ce qui concerne le volet économique du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts s'organisera autour de trois axes :

- l'accompagnement du développement économique des quartiers prioritaires,
- le développement des outils de cohésion sociale favorisant l'accès à l'emploi,
- les investissements immobiliers à vocation économique (immobilier commercial, immobilier de bureaux, immobilier d'entreprise...).

**2 - En ce qui concerne le volet urbain du contrat de ville**, la mobilisation de la Caisse des Dépôts privilégiera :

D'une part, les missions d'ingénierie suivantes, sans que celles-ci soient limitativement listées :

- les études stratégiques (stratégie de développement économique, attractivité du territoire, diversification de l'habitat, stratégies énergétiques...);
- les études préalables et pré-opérationnelles (diagnostics économiques, diagnostics de l'habitat privé, diagnostics environnementaux, études de faisabilité, études gestion des ressources...);
- les actions d'aide à la maîtrise d'ouvrage de la direction de projet (OPCU, AMO financière, AMO développement durable, évaluations...).

D'autre part, les prêts sur fonds d'épargne pour le financement des opérations d'aménagement et d'équipement urbains des quartiers :

- construction, acquisition ou réhabilitation d'équipements publics (notamment bâtiments scolaires, à vocation culturelle, sportive, sociale, administrative...), infrastructures, aménagements et requalification des espaces publics concourant au projet urbain des quartiers ;
- opérations de requalification économique contribuant à la revitalisation économique (commerces, bureaux...).

**3 - En ce qui concerne le volet logement**, l'ensemble des prêts sur fonds d'épargne pour le logement social sera mobilisé afin de financer la démolition/construction, la réhabilitation et la résidentialisation d'immeubles. Sous certaines conditions, la CDC pourra également financer les copropriétés dégradées.

Les modalités d'intervention de la Caisse des Dépôts seront précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents intervenants concernés (collectivités territoriales, bailleurs, Etablissements publics...) et ce, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

- **La Conférence départementale des organismes HLM de la Gironde et les organismes bailleurs**, acteurs de premier plan, en particulier sur le champ de la mixité sociale, contribuent également à ce contrat de ville métropolitain, à travers les interventions suivantes :

- **affiner** avec les autres acteurs concernés **les diagnostics** sur la situation et le fonctionnement des quartiers, qualifier les besoins patrimoniaux et participer à la définition des projets ;
- **réaliser un état des lieux des actions existantes en matière de Gestion Urbaine de Proximité** et de gestion renforcée dans les quartiers, évaluer l'impact sur ces actions de la nouvelle géographie prioritaire et de l'évolution des abattements de TFPB qui y sont liées et articuler les « conventions d'utilisation de ces abattements » avec les démarches territorialisées de GUP, en lien étroit avec l'Etat, les communes afin de définir ensemble les affectations des crédits de ces exonérations ;

- **contribuer à l'observation des questions d'incivilités et de délinquance** à l'échelle de l'agglomération à travers la transmission des fiches d'incidents et l'analyse plus qualitative de la situation dans les différents sites ;
  - **lancer, avec Bordeaux Métropole, une étude diagnostic de l'occupation du parc social et de son fonctionnement, pour définir une stratégie métropolitaine de peuplement** dans laquelle s'inscrira la convention intercommunale prévue à l'article 8 de la loi Ville et Cohésion sociale
  - **contribuer à la définition d'une stratégie économique et commerciale** pour les quartiers intégrant leurs locaux, existants ou nouveaux ;
  - mutualiser leurs commandes en faveur de l'insertion et l'emploi des habitants (clauses d'insertion, partenariat avec SIAE...).
- **Pôle emploi**, principal opérateur de l'emploi et membre du Service public de l'emploi, s'inscrit dans la convention d'objectifs et de moyens 2013/2015 pour les quartiers prioritaires signée en avril 2013, et s'engage à :
    - **Assurer la présence de ses services dans les quartiers prioritaires**, sur la base des diagnostics locaux et territoriaux, par l'augmentation des points d'accès et/ou la délivrance de services au sein des quartiers. Ces services de proximité pourront être réalisés par des conseillers Pôle emploi ou par prestataires mandatés par Pôle emploi ;
      - Renforcer et adapter les moyens et les services aux besoins des quartiers, en attribuant des moyens spécifiques aux agences locales concernées : conseillers dédiés, développement de services d'accompagnement adaptés, prestations spécifiques construites à partir des besoins, mise en œuvre d'actions partenariales (Département, associations, partenaires de proximité,..) ;
    - Mobiliser la politique de l'emploi en faveur des quartiers prioritaires : en accompagnant les demandeurs d'emploi vers la création d'entreprise, en mobilisant plus fortement les contrats aidés comme leviers d'action privilégiés, en luttant contre les discriminations ;
    - Participer à l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des contrats de ville avec les acteurs du territoire.

Ces axes de travail sont également repris dans la circulaire interministérielle du 25 mars 2015 (traitant du développement économique et de l'emploi) qui annonce de nouveaux leviers d'action et un renforcement de moyens de droit commun en faveur des quartiers (contrats aidés, nouvelle prestation, appui en faveur des jeunes...).

## II – La Convention cadre territoriale de Cenon

### A. LE CONTEXTE

#### 1. Cenon, propos introductifs

La ville de Cenon compte 22739 habitants, (au 1<sup>er</sup> janvier 2015) sur une superficie de 552 hectares répartis de la manière suivante :

- 220 hectares dans le Cenon Bas
- 332 hectares dans le Cenon Haut

En effet, le territoire est traversé du nord au sud sur le côté ouest par la « coulée verte », un flanc de coteau parfois très escarpé. Le nombre de logements assujettis à la taxe d'habitation est de 10 444 ( au 31 décembre 2014 : 9890 au 31 décembre 2013), le nombre de logements sociaux : 4073, le nombre d'APL : 8998, le revenu par habitant est de 9 676 € alors que le revenu moyen de la strate s'élève à 14 422 €.

1786 entreprises constituent un tissu économique qu'il convient de préserver. 400 associations viennent enrichir la vie publique et la démocratie locale. Ville multi-culturelle, Cenon est riche de près de 50 nationalités.

#### 2. Situation géographique et administrative

A l'est de Bordeaux qu'elle jouxte côté rive droite de la Garonne, Cenon s'étend de part et d'autre d'un coteau qui culmine à 70 mètres d'altitude, comme ses voisines de la Rive droite, Floirac, au sud et Lormont et Bassens au nord. Cenon est chef-lieu de canton (le Canton de Cenon regroupe Bouliac, Cenon, Floirac)

Bien desservie par le réseau routier (rocade entrée et sortie 25, Route Nationale 10), Cenon est située à 44° 51'14" de latitude Nord et à 00° 31' 54" de longitude Ouest (méridien de Greenwich). La ville est accessible par le tramway (ligne A), et est dotée d'une gare multimodale.

#### 3. Cenon, dans la métropole

Située en Gironde, dans la région Aquitaine, **Cenon est l'une des communes** qui, depuis 1968, composent la Communauté Urbaine de Bordeaux, devenue en janvier 2015 **Bordeaux Métropole**.

#### 4. Cenon et le Grand Projet des Villes (GPV) : un projet de territoire

Cenon est engagée depuis le début des années 2000 dans le **Grand Projet de Villes de la Rive droite** (Bassens, Cenon, Floirac, Lormont) un projet de territoire qui aujourd'hui, relève d'une triple ambition :

- **Faire de ce territoire un laboratoire de la ville « intelligente »**, c'est-à-dire créative, ouverte et en prise avec le changement.

- Faire de ce territoire un démonstrateur de ce qu'une **ville « durable »** peut être, pour le meilleur et bien au-delà des simples critères de qualité environnementale au demeurant nécessaires.
- Faire de ce territoire et avec ses habitants **un lieu de vie apaisé, solidaire, diversifié et inclusif.**

La stratégie qui en découle se déploie autour de quatre thèmes majeurs :

- **La ville habitée** qui répond aux ambitions de diversité résidentielle et aux besoins d'intensité urbaine dans une métropole en plein développement.
- **La ville active** qui garantit une mixité fonctionnelle indispensable, un travail pour tous et une présence affirmée et reconnue dans le projet métropolitain des 75000 emplois.
- **La ville nature** qui constitue l'ADN de notre territoire et notre principale richesse qu'il faut soigneusement préserver et mettre en valeur, en usages.
- **La ville incarnée**, celle des habitants, des forces vives, des conflits aussi, du lien social à renforcer, du citoyen.

Des perspectives de développement du territoire à 15 ans ont été dessinées et l'on retrouvera dans la Convention territoriale de Cenon, des actions qui témoignent de la volonté municipale de s'inscrire pleinement dans la Convention cadre du Contrat de Ville de la Métropole Bordelaise et ce dans une dynamique renouvelée.

## ***B. DES DONNEES QUANTITATIVES ET QUALITATIVES : DE DIAGNOSTICS EN DIAGNOSTICS, UNE GEOGRAPHIE PRIORITAIRE QUI SE DESSINE***

***La ville de Cenon s'appuie sur des données quantitatives actualisées, des entretiens auprès des partenaires (sociaux, économiques, éducatifs...), des ateliers de travail organisés dans le cadre de la définition du Projet Urbain de Cohésion Sociale, des études sociales et urbaines diverses<sup>2</sup> pour définir ou conforter les enjeux et les objectifs de la convention territoriale.***

Les outils au service de la ville :

### **1. L'observatoire local**

**Des données institutionnelles et non nominatives** provenant de l'INSEE, de la CAF et d'administrations comme Bordeaux Métropole, la Direction Départementale des Territoires

<sup>2</sup> Liste non exhaustive : Analyse des Besoins Sociaux, Projet Educatif Local, Projet Educatif de Territoire, l'étude de faisabilité pour l'implantation d'un centre polyvalent de santé Rive Droite, Etude sociale, économique et urbaine du quartier Palmer, Etude d'aménagement du quartier du 8 mai 1945, Projet Stratégique Local, Etude sur les copropriétés fragiles de Cenon : le cas de la résidence Palmer, Etude pour la définition d'un projet intercommunal de renouvellement urbain sur le secteur Joliot Curie Projet, Etude des besoins des habitants cenonnais

et de la MER (DDTM), des bailleurs sociaux, mais aussi celles produites par les services de la ville et du CCAS de Cenon, **stockées sous forme de tableaux Excel, par thématiques** (démographie, habitat, familles, revenus ...) **transmises** brutes et/ou analysées pour plus d'aisance et de facilité de compréhension, **contribuent à l'amélioration de la connaissance et de la compréhension des évolutions passées et à venir de la ville de Cenon.**

Ces données croisées avec d'autres plus institutionnelles, sont analysées en s'appuyant sur des études et rapports officiels.

#### **Données produites par les services :**

- **Données sociales** : accompagnement des publics hors RSA par le CCAS, dispositifs d'aides municipaux, Fonds Solidarité Logement, bénéficiaires du RSA, Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Allocation Adulte Handicapé (AAH).
- **Données logement** : nombre de demandes arrivant au service, profil des demandeurs.
- **Données éducation** : effectifs scolaires par écoles, fréquentation des restaurants scolaires.
- **Données loisirs, culture** : fréquentation de la piscine, de l'USCRD, de l'OCAC.

## **2. Données provenant de partenaires locaux :**

De nombreux partenaires locaux collaborent à l'amélioration du service rendu au public et à la connaissance du territoire.

L'observatoire a pour mission de se rapprocher de ces différents partenaires afin de recueillir leurs données, les organiser et les mettre à disposition de travaux. (ex : le Projet Educatif Local (PEL), le Projet Urbain de Cohésion Sociale (CUCS)...)

**Les principaux partenaires sollicités sont** : le Centre de Prévention et de Loisirs des Jeunes de Cenon (CPLJ), Les Francas, FAIRE, Le Centre Social La Colline, Pass'sport, le SIVU Petite Enfance. Enfin, l'observatoire a mené une étude sur la connaissance de la pauvreté et de la précarité sur le territoire et pour cela, ont été enquêtées des structures comme le Secours Populaire, les Restos du Cœur, la Mission Locale ...

**Toutes les données recueillies, quelles soient quantitatives ou qualitatives ainsi que les études et rapports établis ont été mis à disposition par la personne en charge de l'observatoire.** L'INSEE offre périodiquement un éventail de données très riche et complet, sur son site internet qui sont complétées par des informations annuelles de la CAF. A ce sujet, depuis 2013 la mairie de Cenon a signé **une convention de partenariat avec la CAF** afin d'être destinataire annuellement d'un ensemble **de données sociales**. Elles renseignent sur le profil des allocataires, la composition des familles, les prestations offertes : aides aux familles, au logement, aux plus démunis. Elles permettent également de comparer le territoire de Cenon avec celui de Bordeaux Métropole.

## **3. Le Système d'Information Géographique**

**Le SIG permet de repérer dans l'espace et donc sur une carte, différentes natures d'informations : voies, bâtiments publics, quartiers, localisation...** à ces informations géo référencées sont associées des données alphanumériques, **géo localisées** ainsi qu'une fiche d'identité.

**L'intérêt du SIG est au moins triple car il nous permet :**

- **de structurer, de centraliser, de rationaliser l'information disponible dans les services (Ex : fiche d'identité commune à tous les bâtiments)**

- de représenter des données sur un espace géographique défini : la ville de Cenon, Bordeaux Métropole, un quartier (Ex : répartition géographique de l'ensemble des bâtiments communaux)

- de produire des analyses et des synthèses pouvant servir de support à une décision (Ex : état de santé du patrimoine)

Le SIG communal est alimenté par :

- Des données techniques envoyées principalement par Bordeaux Métropole et provenant de l'IGN, la Direction Générale des Finances, le cadastre : les tracés des voies et transports (tramway, bus, parcs, jardins, espaces verts) et réseaux (eau, fibre), découpage parcellaire et du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal.

Ces données sont complétées par des informations plus administratives comme l'identité du propriétaire, la valeur locative de la parcelle, les types de bâtiments raccordés à la fibre optique...

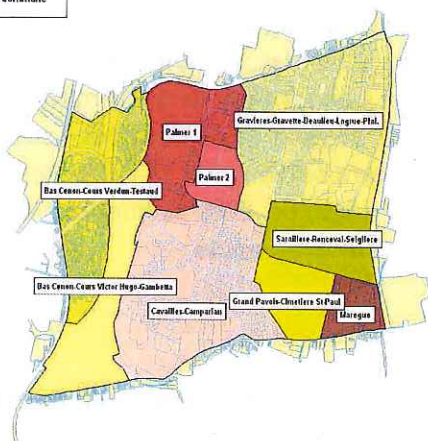
- Des données urbaines et sociales collectées auprès d'institutions (INSEE) ou de partenaires externes (bailleurs, associations...) : parc des logements sociaux, typologie des logements (t1, T2...) , vétusté du parc de logements, état de santé du patrimoine communal...

- Des données produites en interne comme la carte scolaire, le service d'aide à domicile, le découpage des bureaux de vote, des adjoints de quartiers...

Toutes ces données, recoupées, enrichies et présentées de façon cartographiées vont nous permettre de définir, de conforter les enjeux de la convention territoriale, d'argumenter les projets.

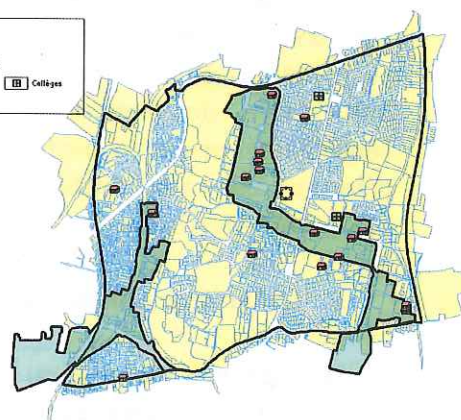
#### 4. Quelques exemples de cartographies réalisées

Découpage IRIS sur la commune



Géographie prioritaire et établissements scolaires

Etablissements scolaires  
[ ] Ecoles [ ] Lycée [ ] Collèges





## C. LES ENJEUX ET LES OBJECTIFS DE LA METROPOLE ET LES PRIORITES DE LA VILLE DE CENON

### 1. Les enjeux et les objectifs de la Métropole

Le Contrat de Ville, porté par l'intercommunalité et l'Etat fédère et mobilise l'ensemble des acteurs concernés par la politique de la ville. Il s'agit d'une démarche de projet au service d'un contrat unique et global qui s'appuie sur un diagnostic local partagé, d'où l'intérêt d'avoir doté la ville de Cenon d'un observatoire local.

#### - 1<sup>er</sup> enjeu : Amélioration de l'insertion économique, l'accès à l'emploi et le développement de l'activité :

- orientation n° 1 : renforcer la complémentarité à l'échelle métropolitaine de la chaîne d'acteurs
- orientation n° 2 : mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures « emploi » développer l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes.
- orientation n° 3 : accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé.
- orientation n° 4 : dans le cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartiers prioritaires.
- orientation n° 5 : favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la Zone Franche Urbaine, désormais « territoire entrepreneur».
- orientation n° 6 : favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires
- orientation n° 7 : favoriser l'inclusion numérique
- orientation n° 8 : développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion Economique.

#### - 2<sup>ème</sup> enjeu : Amélioration du vivre ensemble et de la cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain :

- orientation n° 9 : œuvrer pour la réussite éducative en collaboration avec les familles et l'ensemble des partenaires.
- orientation n° 10 : améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les habitants des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes.
- orientation n° 11 : réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention,
- orientation n° 12 : favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance.
- orientation n° 13 : répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politique de la ville.

- **3<sup>ème</sup> enjeu : Poursuite de l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants et de l'équilibre des territoires dans le cadre du renouvellement urbain :**

- orientation n° 14 : poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine des quartiers et lancer les nouvelles opérations de renouvellement urbain.
- orientation n° 15 : accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité.
- orientation n° 16 : faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie.
- orientation n° 17 : favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la métropole sur le peuplement.
- orientation n° 18 : désenclaver les quartiers politique de la ville.

- **4<sup>ème</sup> enjeu : réintroduction des valeurs républicaines et de la citoyenneté :**

- orientation n°19 : promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires.
- orientation n° 20 : renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités Femmes/Hommes, pour redonner confiance dans la valeur « égalité » et promouvoir « l'art de vivre ensemble ».

## 2. Les priorités de la ville de Cenon sur ses quartiers prioritaires



La co-construction du Contrat de Ville avec les habitants des quartiers prioritaires se concrétise par la mise en place des Conseils Citoyens. Un 1<sup>er</sup> Conseil Citoyen a vu le jour sur

la géographie prioritaire du haut Cenon mi septembre 2015, un 2<sup>ème</sup> Conseil Citoyen sur le bas Cenon est en cours de structuration et pourrait être installé en fin d'année 2015. Aussi, la Convention Territoriale s'enrichira un peu plus chaque année de cette concertation qu'il convient de privilégier et d'accompagner.

D'ores et déjà, les enjeux et les objectifs seront d'ordre général et prendront en compte le projet municipal, les éléments de diagnostics, les conseils de quartiers qui se réunissent de manière très régulière et donnent aussi de précieuses orientations.

De plus, un protocole de préfiguration en cours d'élaboration, dont la présentation en comité technique partenarial ANRU est prévu au premier trimestre 2016 dessine l'**urbanisme** de demain tout en intégrant la dimension **sociale** et **économique** sur le quartier d'intérêt national « Benauges, Sellier, Léo Lagrange » et le quartier d'intérêt régional « Palmer, Saraillière, 8 mai 1945 ».

Depuis le début des années 2000, la commune de Cenon, en parallèle de son Projet de Renouvellement Urbain du 8 mai 1945 a accueilli de nombreuses infrastructures. Le tramway a permis un accès rapide au centre ville de Bordeaux. Plusieurs projets ont vu le jour notamment la construction d'un pôle culturel, d'un complexe sportif, d'un Pôle Administratif Municipal, des restructurations de voiries et l'aménagement et la rénovation d'écoles. La ville de Cenon s'est aussi attachée à changer son image en aménageant, en valorisant les parcs présents sur son territoire. Soucieuse d'améliorer les conditions de vie de ses habitants, elle s'est engagée dans des projets urbains présentés ci-dessous :

- La **ZAC du Pont Rouge** est une opération de densification et de recomposition urbaine dans un secteur stratégique du bas Cenon, avec sa situation d'entrée de ville, sa proximité avec le débouché du pont Chaban-Delmas, et un équipement public d'intérêt régional, le pôle multimodal TER-tramway. Le programme de la ZAC prévoit le développement de l'animation commerciale en pied d'immeuble, le long de l'avenue Jaurès-Carnot, la création de bureaux (dont le regroupement des services municipaux et l'implantation de Pôle Emploi), le renforcement des équipements publics comme la réhabilitation et l'extension d'un groupe scolaire pour tenir compte de l'arrivée d'une population nouvelle ou encore l'implantation d'une crèche municipale. Le programme de construction de plus de 600 logements privilégie la diversification de l'offre, et sa réalisation s'échelonne de 2007 à 2017.

- Le **Programme d'Aménagement d'Ensemble de Camille Pelletan** a été créé par le conseil de CUB du 20 janvier 2012 pour une durée de 12 ans, et ses orientations ont été retranscrites dans la 6<sup>o</sup> modification du PLU. L'ambition générale est de créer une centralité urbaine à l'échelle du haut Cenon, se traduisant par une mutation urbaine de part et d'autre du corridor de tramway sur l'axe Pelletan-Morlette, s'inscrivant dans la dynamique insufflée par l'équipement culturel d'agglomération du Rocher. L'espace public sera requalifié par une série d'aménagements sous maîtrise d'ouvrage CUB et Ville, et des îlots mutables sont identifiés, sur lesquels un programme de construction développe des activités commerciales en rez-de-chaussée et des logements aux étages. Tenant compte d'une offre abondante de logements sociaux dans le quartier Palmer, les quelques 25 000 m<sup>2</sup> privilégieront l'accession

libre et l'accès aidé. Une démarche de concertation a été récemment engagée par la Métropole auprès des habitants sur quelques aménagements de voiries et/ou de place.

- Le **projet urbain intercommunal Joliot Curie** s'est construit à l'origine autour d'une problématique commune aux villes de Bordeaux, Floirac et Cenon au sujet des grands ensembles d'habitat social du cœur de plaine, et sur le constat partagé de la nécessité de restructurer des voies de circulation existantes comme les boulevards de l'entre-deux-mers et Joliot-Curie. L'équipe dirigée par l'architecte-urbaniste Christophe Bouriette a donné au projet toute sa cohérence dans sa dimension intercommunale, tout en proposant des scénarios adaptés à la spécificité de chaque site et aux besoins des habitants, notamment à travers un travail sur les espaces et les équipements publics. Un plan guide sur les trois communes a été validé en comité de pilotage du 27 janvier 2012, et sa déclinaison opérationnelle dépend des révisions en cours du PLU communautaire, et surtout du PPRI et de la consolidation des digues contre l'inondation de la plaine rive droite. Le scénario actuellement privilégié prévoit la démolition partielle des tours d'habitat social de la résidence H. Sellier, située en bordure de la LGV. Seule la tour centrale, la moins exposée aux nuisances sonores, serait conservée. Une cinquantaine de logements neufs seraient protégés par le mur anti-bruit d'RFF. Un hôtel d'entreprises localisé en bordure du boulevard de l'entre deux mers introduirait une mixité fonctionnelle sur le site et offrirait un écran anti-bruit aux habitants.

Le plan-guide prévoit en outre sur le territoire cenonnais la création d'un pôle sportif et d'autres logements diversifiés, dont une offre spécifique à destination des jeunes travailleurs. Ce site Henri Sellier va donc connaître une profonde mutation et il est primordial de continuer à accompagner les habitants qui devront être relogés après la démolition des 3 tours. Plusieurs actions sont actuellement menées et ne sont pas remises en cause car elles favorisent le lien social grâce à l'apport notamment de professionnels de la culture qui ont su s'implanter sur un secteur en jachère, dimension culturelle qui étonne par l'intérêt qu'elle suscite. Des permanences régulières d'un agent municipal, permanences hebdomadaires, ont permis la création d'espaces de jardinage, d'échanges conviviaux qui dédramatisent la question du devenir, il est à noter aussi, un projet porté par le centre social et la prévention spécialisée, sans oublier un conseil de quartier qui sur ce secteur aborde sans langue de bois toutes questions relatives au quotidien et qui veille à apporter des solutions aux problèmes portés à connaissance de la municipalité et de son administration.

La ville souhaite, dans le cadre de cette convention, d'une part recentrer ses interventions et celles des partenaires sur des priorités fortes et d'autre part soutenir des projets structurants, ayant une lisibilité sur le territoire et apportant une plus value objective. Dans cette perspective, une coordination accrue des actions des opérateurs et des financements spécifiques seront recherchés.

**Les 2 grands enjeux de Cenon sont<sup>3</sup> :**

### **Premier enjeu : la requalification du territoire**

<sup>3</sup> Eléments inscrits dans l'avenant au Contrat Urbain de Cohésion Sociale signé en 2011, et actualisé dans le cadre de la définition du Projet Urbain de Cohésion Sociale

## **L'amélioration de l'habitat et du cadre de vie : 3 orientations prioritaires**

### **❶ Poursuivre l'amélioration de la qualité de vie**

- En soutenant fortement des actions de gestion urbaine de proximité. En effet la GUP a pour finalité d'assurer une meilleure gestion de l'espace urbain, de garantir l'attractivité des quartiers et d'améliorer sensiblement la vie quotidienne des habitants.
- En assurant une égalité de service pour tous les habitants de la ville, et une égalité de traitement des associations concourant à cet objectif

### **❷ Conforter les mixités fonctionnelles**

- En favorisant les commerces de proximité par des actions d'aménagements de voiries

### **❸ Favoriser l'équilibre de peuplement et la diversité sociale et résidentielle**

- En soutenant des actions sur l'accueil et l'intégration des nouvelles populations dans le quartier
- En étant vigilant sur la politique de peuplement. Cette vigilance doit être portée sur l'ensemble des quartiers pour permettre une inflexion en termes de diversité sociale.
- En développant les conditions de la mobilité et des parcours résidentiels, notamment en instaurant des rencontres quotidiennes avec l'ensemble des bailleurs ou promoteurs de la commune, pour aborder les mutations, les décohabitations, les accessions à la propriété et la satisfaction du relogement

## **Deuxième enjeu : un accompagnement social axé sur l'égalité des chances**

### **L'accès à l'emploi et le développement économique : 3 orientations prioritaires**

#### **❶ Développer et diversifier des actions d'insertion pour les publics en difficultés :**

- En favorisant l'accès des publics et des demandeurs d'emploi des quartiers aux structures d'insertion par l'activité économique
- En renforçant la notion de parcours et d'accompagnement vers l'emploi
- En favorisant la mixité des publics dans les actions

#### **❷ Favoriser le développement économique de la commune :**

- En appuyant l'accompagnement individuel et le soutien à la création d'entreprise par les habitants des quartiers ayant des projets de création d'activité (sécurisation du parcours du créateur au-delà des deux ans,...)
- En accompagnant les entreprises dans leur projet de recrutement
- En créant une vie de quartier par un soutien aux commerces de proximité

#### **❸ Lutter contre les discriminations et agir pour l'égalité des chances**

- En accompagnant des femmes et des demandeurs d'emploi de longue durée,
- En encourageant l'entreprenariat au féminin et en valorisant les initiatives citoyennes
- En favorisant l'insertion professionnelle des personnes en difficulté

- En luttant contre les freins à l'emploi (déplacements, gardes d'enfants,...)
- En luttant contre les discriminations à l'embauche

#### **La réussite éducative et scolaire : 3 orientations prioritaires**

##### **❶ Poursuivre le programme de réussite éducative :**

- en continuant à mettre en place des actions contractualisées avec les parents
- en privilégiant une approche globale des difficultés des enfants

##### **❷ Veiller à la cohérence des actions** (alphabétisation, passerelles...) et à l'articulation des dispositifs (PEL, CEJ, CLAS, PRE, soutien personnalisé et accompagnement éducatif...)

##### **❸ Favoriser la réussite scolaire de tous les écoliers, collégiens et lycéens cenonnais :**

- En facilitant l'acquisition et le renforcement des savoirs de base,
- En améliorant l'accès aux activités culturelles et sportives hors temps scolaire
- En facilitant et en encourageant l'implication des familles dans la scolarité de leurs enfants, dans leur rôle éducatif, en les associant aux actions, en renforçant leurs relations avec les enseignants
- En initiant des médiations entre les professeurs de collèges et les parents éloignés des institutions scolaires

#### **La prévention de la délinquance et la citoyenneté : 3 orientations prioritaires**

##### **❶ Mobiliser et favoriser les associations qui œuvrent pour la prévention de la délinquance**

##### **❷ Soutenir les publics vulnérables**

- En renforçant l'accès au droit,
- En aidant les familles dans l'exercice de l'autorité parentale (CDDF)
- En développant l'information sur les violences faites aux femmes, sur la toxicomanie, et sur la prévention routière

##### **❸ Développer la culture participative**

- En valorisant les habitants pour leur participation active à des instances consultatives et participatives
- En créant des moments de convivialité

#### **La santé : une orientation prioritaire**

##### **❶ Renforcer la démarche d'information, d'éducation à la santé et de prévention des comportements à risque**

- En favorisant la création des actions liées à la santé
- En favorisant la coordination des partenaires santé
- En confortant les permanences psychanalytiques pour les jeunes

**Au regard des enjeux posés dans le cadre du contrat de ville de Bordeaux Métropole, la ville de Cenon souhaite intervenir sur certaines orientations prioritaires. Aussi, le tableau présenté ci-dessous propose l'articulation des enjeux et des objectifs et illustre par des exemples d'action cette volonté.**

# Améliorer l'insertion économique, l'accès à l'emploi et le développement de l'activité

| Orientations |   | Objectifs   | Exemple(s) d'action  |
|--------------|---|---|--|
| N°           | Intitulé  |   |  |
| 1            | Renforcer la complémentarité de la chaîne d'acteurs à l'échelle métropolitaine  | <p>1-1 Animation d'un réseau d'acteurs (création d'activité, accès emploi, accès à la formation)</p> <p>1-2 Rendre lisibles les dispositifs d'insertion</p> <p>1-3 Renforcer le maillage de l'offre</p> | <p>1-1-1 Forum Emploi Cenon</p> <p>1-1-2 Réalisation du Pôle d'innovation sociale à la Butinière facilitant la complémentarité des acteurs de la chaîne économique (y compris les chambres consulaires)</p> <p>1-1-3 Mettre en place le réseau des acteurs de l'économie sociale et solidaire pour favoriser le partage d'expériences.</p> <p>1-1-4 Plateforme de l'illettrisme (CLAP)</p> <p>1-3-1 Permanence de la Mission Locale à la Mairie de Cenon (accessible pour les habitants des QPV du bas Cenon)</p> <p>1-3-2 Permanences du CIDFF à la Mairie de Cenon</p>   |
| 2            | Mieux repérer et mieux accueillir les publics des quartiers dans les structures "emploi" développé l'accompagnement personnalisé notamment pour les jeunes et les femmes. | <p>2-1 Assurer la présence de Pôle emploi dans les QPV</p> <p>2-2 Repérer les jeunes en rupture et les accompagner</p>  | <p>2-1-1 Mise en place d'un référent dans les quartiers en charge de rapprocher (et orienter) les publics les plus éloignés de l'emploi vers les structures d'accompagnement. (permanences ML et PLIE).</p> <p>2-2-1 Développer les partenariats avec les acteurs de l'insertion, les bailleurs sociaux pour mettre en place des chantiers éducatifs d'insertion et chantiers formation à destination des jeunes des quartiers</p> <p>2-2-2 Accompagnements individualisés dans le cadre du PRE.</p> <p>2-2-3 Renforcer les partenariats entre les services de la ville, l'AJHAG (prévention spécialisée), le tissu associatif en général pour repérer les jeunes sans solution.</p> |



|   |   |  |  |
|---|---|--|--|
|   | <p>2-3 Réduire l'écart entre le taux de chômage des jeunes des quartiers et celui du reste de la métropole</p> <p>2-4 Créer un réseau de partenaires permettant de favoriser le repérage des jeunes sans solution</p> <p>2-5 Accompagner de manière renforcée et/ou spécifique les publics discriminables (ou exposés aux discriminations, notamment de genre, d'origine ou d'adresse) à l'accès à l'emploi et à la création d'activité.<br/><b>Intégrer l'accompagnement des seniors (orientation 13)</b></p> <p>2-6 Actions sur les freins à l'emploi et à l'égalité professionnelle, notamment pour les femmes (garde d'enfant, ...)</p> | <p>2-3-1 Recrutement et formation d'emplois d'avenir en vue du remplacement de fonctionnaires partant à la retraite, avec intégration au statut de la fonction publique territoriale.</p> <p>2-4-1 Sport et information comme outil d'insertion socio-professionnelle (Ombre et Lumière)</p> <p>2-4-2 Mobisport (Pass'sport)</p> <p>2-5-1 Favoriser la mobilité professionnelle (AERT)</p> <p>2-5-2 Diagnostic sur les freins à l'insertion professionnelle des étudiants (principalement des QPV)</p> <p>2-5-3 Accès à l'emploi intégrant la LCD (AIM)</p> <p>2-6-1 Bis Action " En route pour travailler"</p> <p>2-6-2 Accueil et garde d'enfants adaptés aux horaires atypiques (SIVU Lormont- Cenon)</p> |  |
| <p><b>3</b></p> <p>Accompagner l'expérimentation d'un développement économique territorialisé</p>   | <p>3-1 Travailler sur l'offre d'hébergement, parcours d'immobilier d'entreprises (notamment bailleurs)</p>  | <p>3-1-1 Une stratégie d'aménagement intégrée pour les zones d'activité économique (ZAE) de Cenon<br/>Un pôle d'innovation sociale (cf projet social lab)<br/>Hôtels d'entreprises<br/>Tiers Lieux numériques<br/>Un pôle Eco-industries<br/>Une économie circulaire de traitement/ valorisation des encombrants (Ressourcerie de Cenon portée par la régie de Quartier)<br/>Valorisation du potentiel touristique de la Rive Droite</p> <p>3-1-2 Privilégier les études marchées en amont de la création de locaux professionnels afin de favoriser un développement territorial stratégique des commerces et services dans le quartier en fonction (des besoins)</p>                                       |  |
| <p><b>4</b></p> <p>Dans le cadre de leur politique ressources humaines, les employeurs publics s'engagent à porter une attention particulière aux habitants des quartier prioritaires</p> | <p>4-1 Mener une politique RH envers les habitants des QPV (dont seniors)</p>   | <p>4-1-1 Les petits déjeuners RH (Club des entreprises de Cenon)</p> <p>4-1-2 Favoriser les emplois partagés au sein d'un groupement d'employeurs (GAMME-Cenon)</p> <p>4-1-3 Partenariat en réflexion avec l'association "Nos quartiers ont du talent"</p>   |  |

|   |  |   |  |
|---|--|---|--|
| 5 | Favoriser l'activité dans les quartiers prioritaires, notamment à travers la poursuite de la Zone Franche Urbaine, désormais "territoire entrepreneur" | 5-1 Développer la mixité fonctionnelle  | <p>5-1-1 Valorisation des friches ferroviaires pour des activités économiques</p> <p>5-1-2 Reconversion commerciale des rez-de-chaussée vacants</p> <p>5-1-3 Renforcer les polarités commerciales le long du tramway</p> <p>5-1-4 Création d'un pôle d'activité économique (projet Jolliot- Curie- Artisanat sur Henri Sellier)</p> <p>5-1-5 Accompagner les commerces dans une démarche de développement/ pérennisation pour les nouveaux commerces</p> <p>5-1-6 Consolider les 3 polarités de commerce et services de proximité dans les QPV en garantissant pérennité et diversité des contrats.</p>  |
| 6 | Favoriser et accompagner les créations d'entreprises par les résidents des quartiers prioritaires  | <p>6-1 Soutenir le développement de l'activité économique des femmes des quartiers et des publics les plus en difficulté.</p> <p>7-1 Développer et valoriser les compétences numériques et graphiques des jeunes notamment et accompagner la formation dans ce domaine</p> <p><b>E-éducation à intégrer : fibre optique dans écoles, ... poursuite de l'aménagement numérique</b></p> <p>7-2 Accompagner l'utilisateur à l'utilisation du numérique</p> <p>7-3 Développer/ renforcer les points d'accès</p> | <p>6-1-1 Appui à la création d'activité et d'entreprises par les femmes de la rive droite, assuré par le CIDFF.</p> <p>6-1-2 Insertion par la valorisation des savoir faire (CISE), rajouter ADIE</p> <p>7-1-1 Rocher formation</p> <p>7-1-2 Former les chefs d'entreprises aux usages du numérique</p> <p>7-1-3 Ateliers de recherche d'emplois et acquisition de compétences en TIC (PLIE et cyberbase)</p> <p>7-2-1 Portail web pour les activités de commerce et artisanat</p> <p>7-2-2 Intégration du numérique dans les processus internes et les services aux usagers (e-service/ e-administration) [...] et appui aux usagers pour la diffusion et l'appropriation de ces usages?</p> <p>7-2-3 Accompagner les projets stratégiques en cours, en développant des usages actifs, contributeurs et porteurs de liens sociaux, en cohérence avec le PRU afin que l'e-économie et l'e-société soient au cœur des potentiels mis à la disposition des nouveaux (habitants)</p> <p>7-2-4 Mise en place d'actions d'éducation au numérique qui se déclineront par type de public</p> <p>7-3-1 Laboratoire expérimental de fabrication (numérique?)</p> <p>7-3-2 Tiers lieux numériques</p> <p>7-3-3 Réseau wifi du territoire : cibler des lieux de passage comme l'arrêt de tram</p> |
| 8 | Développer l'orientation et la formation pour favoriser l'insertion économique   | 8-1 Favoriser l'accès aux savoirs de base y compris numériques  | <p>8-1-1 Rocher Formation</p> <p>8-1-2 Développer la communication avec les parents en ce qui concerne la lutte contre le décrochage scolaire</p>  |

|                                 |   |  |
|---------------------------------|---|--|
|                                 |   | <p>8-1-3 Acquisition des compétences clés [acquisition compétences- clés l'INSUP- GRETA et MPS ont perdu le marché au profit de l'AFEC. L'INSUP conserve l'Art d'agir et PROCCREA en action subventionnées hors PRF]</p> <p>8-1-4 Apprentissage de la langue française (Centre social La Colline- Cenon)</p> <p>8-2-1 Lutte contre l'illettrisme et FLE (l'Autre Rive)</p> <p>8-2-2 Dispositif permanent de lutte contre l'analphabétisme et l'illettrisme (CLAP)</p> <p>8-3-1 Proposer des parcours de formation complets: chaîner les différents niveaux: alphabétisation, formation</p> <p>8-4-1 Favoriser la formation des publics des quartiers prioritaires, notamment dans le domaine de l'apprentissage</p> <p>8-4-2 Rapprocher l'Education Nationale et les entreprises et développer les partenariats</p> <p>8-4-3 Forum découverte des métiers (Club des entreprises de Cenon)</p> <p>8-5-1 Mettre en lien les structures d'accompagnement vers l'insertion professionnelle et les associations sportives</p> <p>8-6-1 Groupement associatif pour mutualisation des moyens et des emplois</p> |
| 8-2 Lutter contre l'illettrisme | 8-3 Soutenir les dispositifs, s'appuyer sur l'innovation et les articuler dans une logique de parcours d'insertion professionnelle et de qualification n'excluant aucun public. |  |
|                                 | 8-4 Développer les contrats apprentissage et de professionnalisation  |  |
|                                 | 8-5 Mobiliser les dispositifs 2 eme chance  |  |
|                                 | 8-6 Développer la GTEC  |  |

# Améliorer le vivre ensemble et la cohésion sociale à l'échelle des communes et du territoire métropolitain

| Orientations |   | Objectifs   |  | Exemple(s) d'action  |
|--------------|---|---|--|--|
| N°           | Intitulé  |   |  |  |
|              |   | <p>Développer les accompagnements individualisés et pluridisciplinaires des publics les plus fragiles (dont PRE)</p> <p>Promouvoir la réussite scolaire et lutter contre le décrochage et la prévention des exclusions</p> <p>Développer les actions dans le domaine de la petite enfance et le soutien à la parentalité</p> <p>Promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons, en particulier dans le cadre de l'orientation</p> |  |  |
| 9            | <p><b>Œuvrer pour la réussite éducative en collaboration active avec les familles</b></p>   |   |  | <p>Côté Sciences Programme d'actions (Côté Sciences)</p> <p>Mobisport (Pass'Sport)</p> <p>Eveil Culturel et sportif (OCAC)</p>                           |
| 10           | <p><b>Améliorer l'accès et diversifier l'offre en matière de sport, loisirs, culture, pour les publics des quartiers, en particulier les jeunes et les femmes</b></p> | <p>Réduire les inégalités d'accès à la pratique sportive en matière d'équipements sportifs et d'accès aux clubs ainsi que d'accès aux sports non fédérés et pratiques libres de loisir sportif, forme et bien être.</p> <p>Valoriser l'image des quartiers politique de la ville</p> <p>Améliorer l'égalité femme/hommes dans les pratiques et l'accès au sport, à la culture et aux loisirs.</p>                                       |  | <p>Création de « L'oscillo » théâtroscopie (Théâtre Alizé)</p> <p>Citoyenneté, accès pour tous à la culture, partage inter-générationnel (Polifonia)</p> |

|   |  |
|---|--|
| <p><b>Réduire les inégalités en matière de santé en améliorant l'accès aux droits, aux soins et à la prévention</b></p> | <p>Assurer la promotion des talents et l'accès aux formations (et formations professionnelles) en matière sportive et culturelle.</p> <p>Assurer les coopérations avec les grands équipements culturels (actions dans les quartiers en direction des publics, et accueil de nouveaux publics des quartiers)</p> <p>Assurer un maillage territorial (dans les QPV aussi) des équipements sportifs et culturels majeur (ou de centralité)</p> <p>Développer l'innovation par l'hybridation des cultures et des pratiques sportives, culturelles, numériques, (voire économique) à travers les événements et équipements, notamment en s'appuyant sur les actions existantes innovantes et transversales</p> <p>Mettre en œuvre un Contrat Local de Santé métropolitain s'articulant sur des volets territoriaux et priorisant les réponses aux publics éloignés de la santé et aux problématiques liées à la politique de la ville.</p> <p>Améliorer l'accès aux services de santé et aux soins de proximité</p> |
| <p>11</p> <p>12</p> <p><b>Favoriser la tranquillité publique et la prévention de la délinquance</b></p>                 | <p>Permanences d'accueil, d'accompagnement psychologique, de Médiation interculturelle pour les habitants de Cenon (AMI / Centre social)</p> <p><b>Pôle santé. Fondation Bagatelle et Mutualité se sont associés pour un pôle polyvalent de santé sur la ville. On est au-delà de l'intention avec une localisation du centre polyvalent</b></p> <p>Mobisport (Pass'sport) . Rappel l'existence de la ZSP, recrutement dans le cadre d'un appel à projet ntational 2014 d'un "adulte rela" agent de liaison et de médiation Police population. (Partenariat ALIFS). Il s'agit d'une expérimentation donc suivi de Cenon au niveau national à ce titre. Mis en place d'un observatoire territorial police population qui travaille sur le territoire de la ZSP. Intégrer la MJD</p> <p>Accueil et accompagnement des femmes victimes de violences conjugales</p>  |

|    |   |  |   |
|----|---|--|---|
|    |   | <p>Renforcer et adapter l'action des services de police et de justice dans les quartiers</p> <p>Améliorer le lien entre la police et la population, notamment avec les jeunes</p> <p>Redynamiser le partenariat avec les bailleurs sociaux</p> <p>Inclure le traitement des infractions sexistes et des discriminations dans les CLSPD (réseaux de signalement, défenseur des droits, parquet anti discriminations, cf. COPEC)</p> <p>Expérimenter des logements adaptés au vieillissement (colocation, logement bleu)</p> <p>Action santé/prévention de la dépendance, accompagnement des aidants familiaux</p> <p>Expérimentation emplois / insertion pour les « seniors » ...</p> <p>Accès loisirs, sport, culture</p> <p>Encouragement actions et structures de citoyenneté dans les QPV</p> |   |
| 13 | <p><b>Répondre aux enjeux du vieillissement dans les quartiers politiques de la ville</b></p> |  | <p>Installation d'appareils de remise en forme adaptés au Parc Palmer (Ville)</p> <p>Définition des aménagements urbains en association avec la commission accessibilité</p> <p><b>Projet intergénérationnel localisé sur la Marègue, avec une transformation de la mairie de quartier en pôle intergénérationnel et annexe centre social, ludothèque et mairie de quartier. Opération immobilière. nécessité de trouver un maître d'ouvrage avec un travail qui sera fait par un programmiste.</b></p> |

# Poursuivre l'amélioration des conditions et du cadre de vie des habitants

| Orientations |  | Exemple(s) d'action  |  |
|--------------|--|--|--|
| N°           | Intitulé   | Objectifs  |  |
|              |  | Poursuivre et terminer les projets RU relatifs à la génération 2005-2013   | ORU 8 mai 1945<br>ORU Joliot Curie   |
|              | Poursuivre et pérenniser la rénovation urbaine au sein des quartiers                               | Capitaliser sur les opérations de Rénovation Urbaine (Sous-objectif : le reste à charge, les cycles du RU, évaluation fonctionnelle des aménagements en lien avec la gestion et l'appropriation par les habitants, Élaboration des coûts de reste à charge | Convention d'utilisation de l'abattement de la TFPB : inscrire les actions proposées dans cette convention par les bailleurs et annexée cette convention à la convention territoriale. Intégrer les associations de locataires, pour la rédaction d'une convention entre la ville l'état et le bailleur. Organiser réunion technique, jusqu'au 31 décembre 2015, tableau d'actions à faire avant cette date butoir |
| 14           |  | Définir et mettre en œuvre les orientations opérationnelles sur les sites en fin de convention dans le cadre du PSL  | PNRU Joliot Curie  |
|              |  | Lancer les nouveaux projets de rénovation urbaine dans le cadre de l'ANRU  |  |
|              |  | Lancer les opérations sur les sites hors ANRU de Bordeaux Métropole  |  |
|              |  | Gérer le foncier en tant que préalable avec une clarification pour faciliter la gestion  |  |
| 15           | Accompagner qualitativement le renouvellement urbain des quartiers pour une meilleure attractivité | Développer la diversité de l'offre de logement   | PAE Camille Pelletan<br>OPAH Camille Pelletan  |
|              |  | Accompagner et soutenir les opérations de réhabilitations des copropriétés fragiles et/ou dégradés   |  |

|    |   |  |  |
|----|---|--|--|
|    |   | <p>Gérer et maîtriser le turn over des habitants dans le quartier cible dans le cadre de parcours logement</p> <p>Développer le marketing territorial</p> <p>Réaliser des aménagements de qualité prenant en compte les usages et à coûts de réalisation et de gestion maîtrisés</p> <p>Favoriser la mixité fonctionnelle</p> <p>Rendre l'ensemble des habitants, des acteurs du quartier (associations, commerçants etc. ) en développant des outils d'expression et d'appropriation</p> <p>Rendre les femmes actrices de leur propre sécurité et les aider à s'approprier l'espace public</p> <p>Favoriser les démarches liées à l'environnement : implantation de jardins partagés dans les quartiers prioritaires</p> <p>Développer les réseaux numériques d'action habitante.</p> <p>Mettre en place une conférence intercommunale du logement pour définir les objectifs d'attribution et de mutation sur les QPV et élaborer la convention intercommunale en annexe du contrat</p> <p>Favoriser la cohabitation entre occupants et nouveaux arrivants ainsi que le lien intergénérationnel</p> <p>Offrir des prestations spécifiques aux jeunes et aux surendettés</p> <p>Gérer le vieillissement des populations en lien avec l'offre en adaptant le parcours résidentiel</p> <p>Mobiliser des moyens pour le développement des transports collectifs dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville</p> <p>Intégrer les quartiers dans leurs franges (voies vertes ....)</p> <p>Mobiliser des moyens pour le développement des services à la mobilité au bénéfice des habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville</p> <p>Rendre le territoire attractif dans les deux sens pour les habitants de l'agglomération (NB : pas super clair)</p> |  |
| 16 | <p><b>Faire participer les habitants et les acteurs à l'amélioration de leur cadre de vie</b></p>                   | <p>Plus de jardins pour plus de liens (Place aux Jardins)<br/>Création de jardins partagés à Palmer, Sarraillère et Beausite (Ville et Bailleurs).<br/><b>Conseil citoyens</b></p>   |  |
| 17 | <p><b>Favoriser la mixité sociale dans le cadre du travail global engagé par la métropole sur le peuplement</b></p> | <p>Partageons nos mémoires pour fertiliser l'avenir (Ville)</p>  |  |
| 18 | <p><b>Désenclaver les quartiers politique de la ville</b></p>   | <p>Trame verte de la Plaine Rive Droite Joliot Curie</p>   |  |



# Introduire des valeurs républicaines et de citoyenneté

| Orientations |  | Objectifs   |  | Exemple(s) d'action |  |
|--------------|--|---|--|---------------------|--|
| N°           | Intitulé   |   |  |                     |  |
|              |  | <p>Développer les actions de l'éducation nationale et des associations en matière de citoyenneté et de promotion des valeurs républicaines (à placer obj 1)</p> <p>Soutenir les liens parentalité / citoyenneté (à placer obj 2)</p> <p>Proposer des formations aux acteurs de terrain des quartiers prioritaires sur la citoyenneté, laïcité et prévention de la radicalisation</p> <p>Favoriser les débats, rencontres, événements festifs ou informatifs autour de la citoyenneté et des valeurs républicaines</p> | <p>Vivre et travailler ensemble de la maternelle à l'entrée au lycée (Collège Jean Jaurès)</p> <p>Actions de formations.</p> |                     |  |
|              | <p>Promouvoir une éthique républicaine et développer des pratiques citoyennes dans l'ensemble des dispositifs publics et des interventions associatives déployés sur les territoires prioritaires.</p> | <p>Favoriser l'insertion citoyenne et sociale</p> <p>Accompagner les initiatives citoyennes</p>   | <p>Conseil citoyens</p> <p>La Fronde (Obaoba)</p>  |                     |  |
| 19           |  | <p>Les habitants des quartiers prioritaires, acteurs de la citoyenneté</p>  | <p>Partageons nos mémoires pour fertiliser l'avenir (Ville)</p>  |                     |  |
| 20           | <p>Renforcer l'accès aux droits, lutter contre les discriminations et contre les inégalités Femmes/Hommes, pour redonner confiance dans la valeur "égalité" et promouvoir "l'art de vivre"</p>         | <p>Mettre en place un suivi et une évaluation des actions citoyennes / républicaines</p> <p>Favoriser l'appropriation du territoire par l'histoire et la documentation sur le les quartiers et leurs habitants (cf travail Habitants Lieux Mémoires sur la Rive Droite)</p> <p>Assurer et coordonner des dispositifs d'animation territoriaux de la LCD et de l'Egalité femme/homme</p> <p>Développer des actions de connaissance/diagnostic, formation, communication informative, citoyenne et/ou festive.</p>      | <p>Sensibilisation à la laïcité, aux valeurs républicaines et à la lutte contre la radicalisation, le 21 septembre</p>       |                     |  |

|            |  |   |
|------------|--|---|
| ensemble". | Accompagner les initiatives d'habitant-e-s | Assurer la prise en compte de ces thèmes transversaux dans les domaines de l'économie/emploi, du cadre de vie, de la cohésion sociale et de la citoyenneté/facilité (4 <sup>ème</sup> pilier) |
|------------|--|---|

**Evaluation et suivi des actions**

***Un programme d'actions sera soumis à validation chaque année.***

***Pour les nouvelles actions et les projets actuellement en cours de réalisation, les indicateurs de suivi et d'évaluation seront élaborés conjointement avec l'ensemble des partenaires lors de réunions thématiques courant 2016.***

### 3 – L'organisation du pilotage et de la mise en œuvre de la convention territoriale

**La ville par sa direction Cohésion Sociale et Urbaine s'engage à mobiliser et animer son partenariat de manière régulière et à coordonner l'ensemble des actions sur son territoire. Pour cela, elle met en place :**

#### **Le pilotage stratégique:**

Co présidé par le préfet ou le secrétaire général, assisté par le délégué du préfet, le Président de la Métropole et animé par le maire, **le comité de pilotage** regroupe les représentants des signataires et associera en tant que de besoin les partenaires suivants : les principaux bailleurs, la CAF, le conseil général, le conseil régional, les opérateurs ....

Il se réunit au moins deux fois par an pour :

- impulser et décider des orientations nécessaires à la bonne mise en œuvre de la convention cadre
- prendre connaissance et échanger sur le rapport ou le bilan annuel des actions
- partager et échanger sur l'état d'avancement des actions prioritaires par quartier
- repérer les avancées et les freins dans le programme d'actions et rechercher les évolutions nécessaires

#### **Le pilotage opérationnel:**

**Le comité opérationnel** regroupe des représentants des signataires de la convention territoriale, des partenaires comme la CAF, le conseil général, le conseil régional, ... des agents investis dans les instances thématiques, et les opérateurs. Il est co-animé par le chef de projet politique de la ville de la Métropole et le chef de projet cohésion sociale et urbaine de la ville. Il se réunit 5 à 6 fois par an pour :

- préparer le groupe de pilotage notamment en relation avec les productions des instances thématiques,
- suivre régulièrement le programme des actions prioritaires et organiser les inflexions éventuellement nécessaires,
- prendre connaissance et veiller à la cohérence des programmes spécifiques avec les objectifs de la convention cadre : réussite éducative, CEJ, rénovation urbaine, ...
- valider et engager les financements propres à la convention cadre territoriale

**Les instances thématiques** seront mises en place par le chef de projet cohésion sociale et associeront les agents de la ville et les partenaires identifiés selon la thématique choisie. Ces instances se dérouleront selon le même rythme que le comité opérationnel. Elles seront le lieu permettant :

- l'instruction pour le comité opérationnel des projets,
- la proposition d'engagement financier nécessaire au bon déroulement des projets,
- des réflexions sur les pistes d'amélioration à apporter afin :
  - de rechercher une cohérence des politiques publiques,
  - de rendre lisibles les actions ou les politiques,
  - d'impulser ou d'accompagner les changements et les innovations,
  - de constituer un espace de ressources pour les politiques locales.

Les modalités d'organisation et de fonctionnement de ces instances seront précisées lors d'un comité de pilotage dans le premier semestre 2016.

### **L'ingénierie de projet :**

Une fonction transversale de ressources et d'animation sera structurée à travers :

▲ Un conseil citoyen

Ce conseil est constitué d'associations actives sur le territoire et habitants. Il pourra saisir par écrit la direction projet ou le comité de pilotage de tout sujet relatif à la mise en oeuvre de la convention territoriale. Ce comité se donnera des règles de fonctionnement.

▲ Une animation territoriale

La collectivité animera une équipe de projet. Elle associera pour chacun des territoires le directeur du centre social, les chefs d'agence bailleurs HLM, les coordonnateurs éducatifs, les chefs d'établissement ou coordonnateurs réussite éducative, les responsables des équipements de proximité, les conseillers techniques CAF, chargé de mission GUP et autres services municipaux autant que de besoin. Cette équipe veillera également à la participation des associations locales.

▲ L'observatoire des évolutions sociales et urbaines

Cet observatoire chargé de collecter les données pertinentes sur le territoire, en lien avec l'Agence d'urbanisme, PQA, CAF et l'INSEE, accorde un soin particulier au recueil et à l'analyse des données concernant spécifiquement les quartiers prioritaires.

Cet observatoire aura aussi pour fonction d'élaborer en lien avec les services de l'ACSE des indicateurs de mise en oeuvre et d'évaluation. Cet observatoire aura comme objectif l'évaluation de certaines politiques publiques, prioritaires l'emploi et l'éducation.



# Contrat de Ville

## Convention cadre territoriale de la Ville de CENON 2015 - 2020

**Pierre DARTOUT**  
Préfet de la Région Aquitaine  
Préfet de la Gironde

**Alain DAVID**  
Maire de Cenon

**Alain JUPPÉ**  
Président de  
Bordeaux Métropole

Délibération n° 2015 - 108  
Conseil Municipal du 30 septembre 2015

09 FEV. 2016